

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 10

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une partie des avantages ci-dessus par le fait d'un trop grand nombre de catégories.

Puis-je parler encore une fois du compas enregistreur ? Je m'en suis servi à peu près toute ma vie, sans avoir constaté un reproche à lui adresser. Il consiste en un compas ordinaire, sur la règle duquel une bande de papier à dessin est tendue. Deux poinçons, fixés sur la branche mobile du compas, y piquent un point chaque fois qu'on les presse après avoir « pincé » un arbre. On divise ensuite cette bande de 2 en 2, de 5 en 5 cm, suivant les goûts, et on compte les points entre les traits de division.

L'enregistreur présente encore un autre avantage : il permet l'emploi simultané d'un nombre indéfini de compteurs et supprime cette limitation à 3 ou 4 au plus, qui était déplorée dans ce journal, il y a quelque temps. Il laisse aussi un document qui peut être consulté après coup.

Malgré ces avantages, aucun essai de l'enregistreur n'a été tenté en Suisse, Neuchâtel excepté. W. B.

L'érable champêtre à 1170 m d'altitude.

L'érable champêtre (*Acer campestre*) est une essence très répandue sur le plateau suisse, où elle se rencontre surtout le long des lisières et dans les haies. Elle est essentiellement un hôte des régions basses, mais on la voit cependant s'élever sur le flanc des montagnes. Ainsi, dans le pâturage de la *Businaz*, sur le versant droit du vallon de Vaulion (Jura vaudois), à 1170 m, on peut voir quatre pieds d'érable champêtre en pleine vigueur, dont le plus gros mesure 37 cm de diamètre et une dizaine de mètres de hauteur. Les autres, tout voisins, sont un peu plus petits. On n'a pas l'impression qu'ils aient été plantés. Il faut relever que cet arbre manque totalement à la Vallée de Joux, dont l'altitude minimum est 1010 m. Le barrage forestier qui la sépare du plateau vaudois en est la cause, comme, du reste, pour bien d'autres espèces végétales. S. A.

CHRONIQUE.

Confédération.

Office forestier central de la Suisse. Dans sa dernière séance, le comité de l'Association suisse pour l'économie forestière a pris note de la démission de M. H. Müller comme adjoint de l'Office forestier central, à la suite de son entrée dans le service forestier du canton de Zurich. Son successeur a été désigné en la personne de M. *André Bourquin*, de Sombeval (Berne). Le nouvel élu a été occupé, en qualité d'ingénieur forestier, depuis le 1^{er} avril 1938, au dit office. Le poste ainsi devenu vacant a été confié, le 4 avril 1940, par le comité directeur, à M. *W. Fischer*, de Zurich, ci-devant administrateur des forêts

de la commune de Pany (Grisons). Le nouvel élu, en service militaire de façon ininterrompue, n'a pas encore pu, jusqu'ici, entrer en fonction.

Cantons.

Lucerne. A été nommé inspecteur de l'arrondissement forestier I, avec entrée en fonction le 1^{er} mars 1940, M. *Hans Frey* de Auenstein (Argovie) et Emmen (Lucerne), ci-devant adjoint à l'inspectorat forestier du canton de Lucerne. A été nommé, pour le remplacer en cette qualité : M. *Kandid Knüsel*, d'Inwil (Lucerne).

Zurich. *Extraits du rapport de gestion de l'inspectorat cantonal des forêts sur l'exercice 1939.* Ce rapport, ainsi que ce fut le cas dans la plupart de nos cantons, est beaucoup plus bref que ceux des années précédentes. On en devine facilement la raison : la nécessité, qui se fait sentir partout, de réduire autant que faire se peut les dépenses administratives.

Nous avons glané, dans cette récapitulation, longue de quelque huit pages, les brèves données qui suivent.

Forêts domaniales (2733 ha). L'exploitation totale a été de 5,9 m³ par hectare de superficie forestière productive, la part des bois de service ayant comporté 45%. Rendement net à l'hectare 45 fr. Si l'on tient compte du prélèvement de 66.000 fr. fait sur le fonds de réserve, ce rendement s'est monté à 69,25 fr. par hectare. A la fin de 1939, le fonds de réserve de cette catégorie de forêts s'élevait à 662.648 fr., ce qui équivaut à 242,40 fr. par hectare.

Protection des forêts. Les dégâts causés par le chermès des pousses du sapin ont été en empirant, dans les forêts des arrondissements I à IV, ce qui devient très inquiétant.

Forêts communales et corporatives (23.740 ha). Le montant de l'exploitation totale a été presque exactement le même que durant l'exercice précédent, soit de 5,01 m³ à l'hectare (2,09 m³ de bois de service et 2,92 m³ de bois à brûler). Le produit net, de 54 fr. par hectare, ne diffère que de façon insignifiante de celui établi en 1938; il ne le dépasse que de 2 %.

Le montant total des *caisses forestières de réserve* a un peu diminué durant cet exercice, soit de 25.423 fr. On y a puisé surtout en vue de la construction de chemins forestiers, à laquelle purent être occupés de nombreux chômeurs.

Dans cette catégorie de forêts aussi, les dommages causés par le chermès des aiguilles du sapin ont pris un caractère très inquiétant, à tel point qu'en maints endroits la culture de l'essence précieuse qu'est le sapin blanc paraît sérieusement compromise.

Dans la catégorie des *forêts privées*, il vaut la peine de relever que le canton a payé la somme de 25.800 fr., à titre de subventions au traitement de gardes forestiers et à la construction d'un chemin forestier.

H. B.

Grisons. Le poste d'inspecteur forestier de l'arrondissement de Bonaduz, devenu vacant à la suite du décès de M. *Chr. Zinsli*, vient d'être repourvu par la nomination de M. *Andrea Janett*, jusqu'ici à la tête de l'arrondissement de Tiefencastel.

La commune de Filisur a nommé M. *Jakob Schmid*, ingénieur forestier, gérant de son domaine forestier; celle de Luzein a attribué pareille fonction à M. *Curtin Ragaz*, ingénieur forestier. — Enfin, a été nommé inspecteur de l'arrondissement forestier de Tiefencastel : M. *Andreas Nold*, ci-devant inspecteur forestier communal, à Flims.

Argovie. *Extraits du rapport de l'inspection des forêts sur la gestion durant l'exercice 1939.* Au chapitre relatif à la protection des forêts, le rapport signale que les recrûs naturels du sapin ont été fortement abîmés par le chermès des pousses et par le chevreuil. Quant au pin Weymouth, les dommages qui lui sont causés par le champignon de la rouille vésiculeuse ont gardé une telle gravité que la culture, dans le canton, de cette précieuse essence risque d'être compromise.

Au chapitre des *forêts domaniales*, relevons l'augmentation de l'étendue de celles-ci depuis 1910. Tandis qu'à cette date, elle s'élevait à 3042 ha, elle a progressé jusqu'à 3255 ha à fin 1939. L'an dernier, l'augmentation a comporté pas moins de 61 ha. — La possibilité, fixée par les plans d'aménagement, qui avait remarquablement progressé dès 1900 (3,9 m³ à l'hectare) à 1930 (6,9 m³), a subi un temps d'arrêt et même un léger recul : à fin 1939, elle était tombée à 6,6 m³, cela surtout à cause des dégâts causés par le vent. — L'excédent des recettes qui, en 1920, fut de 23,73 fr. par mètre cube exploité, est tombé à 12,09 fr. Comparé à celui de 1938, il y a cependant une amélioration appréciable (10,36 fr.). — Le fonds de réserve, au montant de 110.000 fr. à fin 1938, a été ramené à 40.000 fr., à cause d'un prélèvement de 70.000 fr. qui a permis l'acquisition d'un beau mas de forêt de 44 ha, à proximité du Egelsee (Bergdietikon).

Forêts communales (35.026 ha). Le matériel sur pied moyen de cette catégorie de boisés est de 248 m³, chiffre en somme modeste, qu'expliquent les nombreuses exploitations forcées, dues à l'action des météores, et la forte proportion de rejets de souche — à faible accroissement — qui caractérisent quantité de ces peuplements. Tandis que le montant total des exploitations s'est élevé à 8,08 m³ par hectare dans les forêts des communes à gérance technique (Aarau, Zofingue, Baden, etc.), il fut de 6,51 m³ dans celles des autres communes propriétaires de forêts. Pour l'ensemble des communes du canton, la moyenne a été de 6,75 m³. C'est probablement le maximum pour cette catégorie de forêts de nos cantons.

Ce rapport relève la faible proportion de bois de service dans le produit des exploitations, soit 38,1 % (40,3 % dans les forêts des communes à gérance technique). En 1938, cette proportion était de 39,1 %. L'auteur du rapport nous apprend que cette faible proportion s'explique

par la forte part des peuplements riches en rejets de souches et aussi par une gérance insuffisamment active.

Le canton d'Argovie est un de ceux chez lesquels les *caisses forestières de réserve* ont pris leur plus beau développement. Pour l'ensemble des forêts communales, leur montant, qui était de 3.248.892 fr. à fin 1938, a progressé durant l'exercice écoulé de 46.288 fr. Au début de 1940, il s'élevait à 3.295.180 fr., ce qui équivaut à 94,07 fr. par hectare des forêts en cause.

H. B.

Etranger.

Centre international de sylviculture (C. I. S.). Le 11 mai 1939, a été constitué, en collaboration avec l'Institut international d'agriculture, à Rome, le *Centre international de sylviculture*, avec siège à Berlin. Les tâches qui incomberont à cette association internationale, prévue depuis longtemps, peuvent être résumées comme suit :

1° Faciliter les échanges d'idées entre sylviculteurs des différents pays, par l'organisation de congrès forestiers internationaux et par la mise sur pied de publications adaptées aux buts poursuivis par le Centre international de sylviculture.

2° Collaboration à la solution de questions forestières, d'ordre pratique, concernant divers pays, ou touchant lesquelles quelques-uns de ceux-ci désireraient bénéficier des expériences faites ailleurs.

3° Etablir des enquêtes, des études statistiques et aussi des travaux scientifiques, relatifs aux décisions prises par des congrès forestiers internationaux, ou encore dus à l'initiative privée, mais ayant quelque importance au point de vue international.

Les Etats se rattachant au « Centre international de sylviculture », et leurs délégués officiels, sont les suivants : 1. *Bulgarie* : D. Sazoroff, directeur du service des forêts, de la chasse et de la pêche. 2. *Danemark* : F. Krarup, directeur des forêts domaniales; 3. *Allemagne* : Alpers, directeur général des forêts, sous-secrétaire d'Etat. 4. *Finlande* : A.-K. Cajander, professeur, directeur général des forêts. 5. *France* : C. Colomb, directeur général des forêts. 6. *Italie* : A. Agostini, professeur, chef de la milice forestière nationale. 7. *Yougoslavie* : Miletič, secrétaire du Ministère des forêts. 8. *Lettonie* : M. H. Upitis, vice-directeur du département des forêts. 9. *Lithuanie* : A. Rukuiza, directeur du département des forêts. 10. *Mexique* : J. Dupre, à Paris. 11. *Hollande* : J.-A. van Steijn, directeur de l'administration des forêts domaniales. 12. *Roumanie* : Dracea, directeur de l'institut de recherches forestières. 13. *Slovaquie* : J. Rednarcik, ingénieur au ministère de l'agriculture. 14. *Suisse* : M. Petitmermet, inspecteur général des forêts. 15. *Hongrie* : Baron K. von Waldbott, membre de la Haute chambre hongroise.

Le président du C.I.S. a été désigné en la personne de M. K. von Waldbott, représentant de la Hongrie, tandis que M. Alpers, le délégué de l'Allemagne, revêt les fonctions de vice-président.

L'installation du Centre international de sylviculture a eu lieu le 1^{er} juillet 1939, à Berlin-Wannsee (Robertstrasse 7).

La 2^{me} séance du comité, à Rome, dura du 8 au 9 octobre 1939. On y traita, en particulier, la question de la création d'une bibliothèque.

C'est à Berne que ce comité eut sa 3^{me} séance, les 5 et 6 mars 1940. Celle-ci débuta, au palais du Parlement fédéral, par une allocution de bienvenue du conseiller fédéral *Etter*. Les délégués du C.I.S. étaient presque au complet. On traita, en particulier, la question de la publication d'un périodique, qui commencera à paraître à la fin de cette année. — Le 7 mars eut lieu une excursion dans les forêts du voisinage de Berne, à laquelle prit part M. *Etter*, conseiller fédéral, cela sous la direction de MM. *Petitmermet*, *von Erlach* et *Marcuard*.

La prochaine séance du comité est prévue à Budapest, à la fin de cette année.

(Trad. d'après la « Zeitschrift für Weltforstwirtschaft », tome VII, cahier 8, p. 634.)

BIBLIOGRAPHIE.

A. Poskin : **Traité de sylviculture**. Un vol. in-8°, de 518 pages, avec 179 illustrations dans le texte, publié sous les auspices de la « Bibliothèque agromomique belge ». — Editeur : Jules Duculot, à Gembloux. — 2^{me} édition, revue et complétée, 1939.

Lors de la publication, en 1926, du « Traité de sylviculture » du professeur belge *A. Poskin*, directeur de la Station de recherches forestières de Gembloux, notre journal en a donné une analyse bibliographique complète (1927, page 21). Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient se renseigner sur le contenu de ce traité et sur la distribution des matières traitées.

L'édition actuelle a été enrichie d'un complément important; elle compte quelque 80 pages de plus que l'édition originale. L'auteur nous apprend qu'il a tenu compte surtout, dans cette mise au point, du résultat des nombreuses recherches récentes faites dans le domaine de la biologie (écologie, phytosociologie, phytogéographie, études sur le milieu). Car il s'avère, de plus en plus, que le forestier doit être un biologiste averti. — Le livre de M. *Poskin* s'adresse avant tout aux sylviculteurs et aux propriétaires de forêts de la Belgique, dont la sylviculture est toute spéciale, à en croire M. *Crahay*, directeur général des eaux et forêts, qui a rédigé la préface du volume.

Utilisant les données statistiques les plus récentes sur la situation forestière de la Belgique, l'auteur nous apprend que sa surface boisée en 1930 était de 541.140 ha, équivalant à 17,7 % de la superficie totale du pays. Leur distribution entre les catégories de propriétaires est la suivante : forêts de l'Etat, 10,5 %; forêts des communes et des établissements publics, 37,8 %; forêts des particuliers, 51,7 %. Quant à leur répartition entre les